Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502735-20251211-CM2025DEC155-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 19

Présents à l'ouverture de la séance : 18 - Quorum réuni

Date de la convocation :

04 Décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à dix-neuf heures, légalement convoqué, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en Coglès, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel HELBERT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mr Daniel HELBERT, Mr Rodolphe HAMEAU, Mme Marylène ROUSSEL, Mr Emmanuel BRASSELET, Mr Mickaël JULIEN, Mr Roger MONTHORIN, Mr Didier VALTAIS (arrivé à 20h10), Mr Pascal RÉGNAULT, Mr Christian DUBOIS, Mme Fabienne TRABIS, Mr Didier LERAY, Mme Sylvie DÉAN, Mme Nathalie DEGUYPE, Mme Noëlle CAILLIÈRE, Mme Manuëla DESPAS, Mme Maud LIGER, Mr Eric D'HANGEST, Mme Virginie MALLE et Mme Sabrina GUENÉE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Maud LIGER.

CM2025-DÉCEMBRE-N°155
OBJET : DEVIS DOUCHES DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur Emmanuel BRASSELET, adjoint en charge des services techniques, informe les membres du conseil municipal, que suite aux travaux d'aménagement des services techniques, il est nécessaire de rénover les douches ainsi que le mur adjacent de l'ancien bureau.

Plusieurs devis ont été demandés, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre, économiquement la plus avantageuse, à savoir :

- L'entreprise JL carrelage pour la rénovation des douches ainsi que le mur adjacent de l'ancien bureau pour un montant de 5 324.50 euros H.T. soit 6 389.40 euros T.T.C.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, quorum réuni – 19 élus présents – 19 élus votants :

- Emet un avis favorable à la rénovation des douches des services techniques ainsi que le mur adjacent de l'ancien bureau,
- Retient le devis de l'entreprise JL carrelage pour un montant de 5 324.50 euros H.T. soit 6 389.40 euros T.T.C.,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
A Saint-Germain-en-Coglès,
Le 12 Décembre 2025.
Le Maire,
Daniel HELBERT.